

---

**1. IDENTIFICATION**

---

**Nom du produit** HI-EX 2 %  
Émulseur grande expansion

**Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation**

**Utilisations identifiées**  
**Restrictions d'utilisation**  
**Identification de la société**

Mousse extinctrice  
Voir la rubrique 15  
National Foam  
350 East Union Street  
West Chester, PA 19382  
+1 610 363-1400  
Infotrac au +1 800 535-5053  
22 octobre 2018  
8 décembre 2016

**Numéro de téléphone pour les clients**  
**Numéro de téléphone en cas d'urgence**  
**Date d'émission**  
**Remplace la date du**

*Fiche de données de sécurité préparée conformément à la norme relative à la communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200), aux réglementations canadiennes relatives aux produits dangereux (RPD) et au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)*

---

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

---

**Classement des risques**

Irritation/lésions oculaire(s) - Catégorie 1  
Irritation/corrosion de la peau - Catégorie 2  
Toxicité pour certains organes cibles – exposition répétée – Catégorie 2  
Liquides inflammables – Catégorie 4  
Dangers aigus pour l'environnement aquatique – Catégorie 2 (pas obligatoire pour l'OSHA)

**Éléments d'étiquetage**

Symboles de danger



Mot-indicateur : Danger

**Mentions de danger**

Provoque des lésions oculaires graves.  
Provoque une irritation de la peau.  
Pourrait endommager des organes (voies respiratoires) suite à une exposition prolongée ou répétée si inhalé.  
Liquide combustible.  
Toxique pour les organismes aquatiques.

**Conseils de prudence**

**Prévention**

Se laver soigneusement les mains après toute manipulation.  
Porter des gants de protection, des lunettes de protection et un masque.  
Éviter de respirer les poussières, fumées, brouillards, vapeurs ou pulvérisations.  
Tenir à distance des flammes et des surfaces chaudes. Éviter de fumer.  
Éviter le rejet dans l'environnement.

---

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

---

**Intervention**

En cas de contact avec les yeux : Rincer délicatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

En cas d'incendie : Utiliser des méthodes d'extinction appropriées selon les circonstances locales. Consulter un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

**Stockage**

Entreposer dans un endroit bien ventilé.

Garder au frais.

**Élimination**

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

**Autres dangers**

Aucun d'identifié.

**Limites spécifiques de concentration**

Les valeurs énumérées ci-dessous représentent les pourcentages des ingrédients dont la toxicité est inconnue.

Toxicité orale aiguë	15 à 25 %
Toxicité cutanée aiguë	20 à 30 %
Toxicité aiguë par inhalation	45 à 55
Toxicité aquatique aiguë	40 à 50 %

---

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**

---

Ce produit est un mélange.

<b>Composant</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Concentration*</b>
Éther n-propylique du propylène glycol	1569-01-3	10 à 30 %
Laureth sulfate de sodium	68585-34-2	10 à 30 %
Décyl sulfate de sodium	142-87-0	5 à 10 %
Alcools	67762-41-8	3 à 7 %
D-glucopyranose, oligomères, glycosides de décyle-octyle	68515-73-1	1 à 5 %
D-glucopyranose, oligomère, glycosides alkyls (C10-16)	110615-47-9	1 à 5 %
Éthylènediaminetétraacétate tétrahydrate de tétrasodium	13235-36-4	1 à 5 %

\*Concentration exacte omise car considérée comme un secret commercial.

---

**4. PREMIERS SOINS**

---

**Description des mesures de premiers soins nécessaires****Yeux**

Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, en les gardant ouverts. Consulter un médecin s'ils continuent à être rouges et douloureux.

**Peau**

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**Ingestion**

Diluer en buvant de grandes quantités d'eau et consulter un médecin.

---

**4. PREMIERS SOINS**

---

**Inhalation**

Amener la personne dans un endroit aéré. Consulter immédiatement un médecin pour toute difficulté respiratoire.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

Mis à part les informations figurant sous Description des mesures de premiers soins nécessaires (ci-dessus) et Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, aucun autre symptôme ou effet n'est à prévoir.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial****Notes aux médecins**

Traiter selon les symptômes.

---

**5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

---

**Agents extincteurs appropriés**

Cette préparation est utilisée comme agent extincteur et n'est donc pas problématique pour le contrôle de tout incendie. Utiliser un agent extincteur convenant aux autres matériaux impliqués.

**Dangers spécifiques du produit chimique**

Ce produit produira de la mousse quand de l'eau y sera ajoutée.

**Mesures de protection spéciales pour les pompiers**

Porter un ensemble complet de vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome convenant aux conditions spécifiques de l'incendie.

---

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

---

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Porter des vêtements de protection appropriés. Éliminer toute source d'inflammation. Utiliser des outils anti-étincelles pour les matières inflammables. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

**Précautions environnementales**

Empêcher que de grandes quantités du produit pénètrent dans les égouts ou les cours d'eau.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Confiner et absorber en utilisant un matériau inerte approprié et transférer dans des récipients appropriés pour récupération ou élimination.

---

**7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

---

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

**Conditions de sûreté en matière de stockage**

Stocker dans les récipients d'origine entre 35 °F et 120 °F (2 °C et 49 °C). Entreposer à distance des sources de chaleur ou d'inflammation. La zone stockage devrait être dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil; éloigné des matières incompatibles et des sources d'inflammation (chaleur, étincelles, flammes et flammes pilotes)

---

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

---

**Paramètres de contrôle**

Si elles existent, les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous.

**Éther n-propylique du propylène glycol**

Limite recommandée par le fabricant : 50 ppm TWA, 75 ppm STEL

**Laureth sulfate de sodium**

Aucun établi

**Décyl sulfate de sodium**

Aucun établi

**Alcools**

Aucun établi

**D-glucopyranose, oligomères, glycosides de décyle-octyle**

Aucun établi

**D-glucopyranose oligomère, glycosides alkyls (C10-16)**

Aucun établi

**Éthylènediaminetétraacétate tétrahydrate de tétrasodium**

Aucun établi

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Utiliser avec une ventilation adéquate. Si ce produit est utilisé dans un système sous pression, il devrait y avoir des procédures locales pour la sélection, la formation, l'inspection et l'entretien de cet équipement. En cas d'utilisation en grands volumes, utiliser une ventilation par aspiration à la source.

**Mesures de protection individuelle****Protection respiratoire**

Porter une protection respiratoire s'il existe un risque d'exposition à des concentrations élevées de vapeurs, d'aérosols ou si le produit est appliqué sur des surfaces chaudes. Un masque respiratoire complet approuvé par le NIOSH peut être porté. L'appareil respiratoire sélectionné doit convenir à la concentration atmosphérique trouvée sur le lieu de travail, laquelle ne doit pas dépasser les limites de fonctionnement de l'appareil respiratoire.

**Protection de la peau**

Gants

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

**Protection du corps**

Tenue de travail normale.

---

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

---

**Apparence**

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Incolore
<b>Odeur</b>	Légère
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible
<b>pH</b>	7,2
<b>Gravité spécifique</b>	1,02
<b>Intervalles/point d'ébullition (°C/F)</b>	Non disponible
<b>Point de fusion (°C/F)</b>	Non disponible
<b>Point d'éclair (°C/F)</b>	65,5/150
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible

---

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

---

<b>Taux d'évaporation (BuAc = 1)</b>	Non disponible
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Soluble
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	Non applicable
<b>COV (%)</b>	Non disponible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Non disponible
<b>Viscosité</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non applicable
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	Non applicable
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	Non applicable
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Non applicable

---

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

---

**Réactivité**

Non disponible.

**Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

**Risques de réactions dangereuses**

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

**Conditions à éviter**

Le contact avec des matériaux incompatibles

**Matériaux incompatibles**

Matières réactives dans l'eau - métaux en fusion - matériel électrique

**Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de carbone – oxydes de soufre – oxydes de sodium – mercaptans alkyliques – sulfures

---

**11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

---

**Toxicité aiguë**

Éther n-propylique du propylène glycol

DL50 orale (rat) 2 800 à 3 000 mg/kg

DL50 cutanée (lapin) 3 550 mg/kg

Éthylènediaminetétraacétate tétrahydrate de tétrasodium

DL50 orale (rate) 1 780 mg/kg

DL50 cutanée (lapin) > 5 000 mg/kg

**Toxicité pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique**

Aucune étude pertinente identifiée.

---

**11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

---

**Toxicité pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée**

Éthylènediaminetétraacétate tétrahydrate de tétrasodium : Chez des animaux, on a signalé des effets sur les voies respiratoires (produit chimique similaire)

**Irritation et lésions oculaires graves**

Décyl sulfate de sodium : Risque de lésions oculaires graves ( $\geq 20$  %) Cause une irritation oculaire grave ( $\geq 10$  -  $< 20$  %).

Éthylènediaminetétraacétate tétrahydrate de tétrasodium : Irritant pour les yeux selon une étude chez le lapin.

Laureth sulfate de sodium : Provoque des lésions oculaires graves. (solution à 70 %)

Éther n-propylique du propylène glycol : Provoque une sévère irritation des yeux.

D-glucopyranose, oligomères, glycosides de décyle-octyle : Risque de lésions oculaires graves.

D-glucopyranose oligomère, glycosides alkyliques (C10-16) : Risque de lésions oculaires graves.

**Irritation et corrosion de la peau**

Laureth sulfate de sodium : Provoque une irritation de la peau.

Décyl sulfate de sodium : Provoque une irritation de la peau.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Les informations disponibles indiquent que ce produit ne devrait pas provoquer une sensibilisation cutanée.

**Cancérogénicité**

Ce produit n'est pas considéré comme étant cancérigène par le NTP, le CIRC et l'OSHA.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucune étude pertinente identifiée.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune étude pertinente identifiée.

**Risque d'aspiration**

Pas de risque d'aspiration.

---

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

---

**Écotoxicité**Alcool

CL50 tête-de-boule 1,01 mg/L 96 h, (basé sur une substance similaire)

CE50 daphnia magna 0,7665 mg/L 48 h, (basé sur une substance similaire)

CE50 algues vertes 0,66 mg/L 75 h, (basé sur une substance similaire)

**Mobilité dans le sol**

Aucune étude pertinente identifiée.

---

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

---

**Persistance/Dégradabilité**Émulseur :DBO<sub>5</sub> : 535 000 mg/L

DCO : 1 370 000 mg/L

(solution à 2 %)DBO<sub>5</sub> : 9 050 mg/L

DCO : 24 200 mg/L

**Potentiel de bioaccumulation**

Aucune étude pertinente identifiée.

**Autres effets nocifs**

Aucune étude pertinente identifiée.

---

**13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

---

**Méthodes d'élimination**

Ce produit, tel que vendu, ne fait pas partie des déchets énumérés par la RCRA et n'est pas non plus considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la réglementation 40 CFR 261. Les exigences nationales et locales en matière d'élimination des déchets peuvent cependant être plus restrictives ou différentes des exigences des règlements fédéraux. Par conséquent, les organismes de réglementation locaux et provinciaux applicables devraient être contactés en ce qui concerne l'élimination de l'émulseur ou de la mousse/solution moussante.

Émulseur

Empêcher l'émulseur de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. De petites quantités d'émulseur peuvent être recueillies sur des absorbants qui peuvent ensuite être éliminés. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Mousse/Solution moussante

Empêcher la solution moussante/mousse de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. De petites quantités de solution moussante peuvent être recueillies sur des absorbants qui peuvent ensuite être éliminés. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

**REMARQUE :** Veuillez consulter National Foam pour obtenir de plus amples informations concernant l'élimination des émulseurs et des solutions moussantes.

---

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

---

**Informations sur l'expédition****Description de l'expédition****Code de la National Motor****Freight Traffic Association**

Charges ou composés d'extincteurs, N.O.I., classe 70

69160 Sub 0

Ces informations ne sont pas destinées à communiquer toutes les classifications en matière de transport pouvant s'appliquer à ce produit. Les classifications peuvent varier en fonction du volume du contenant et des règlements régionaux. Il est de la responsabilité de l'organisation en charge du transport de respecter toutes les lois, réglementations et règles applicables lors du transport de ce produit.

---

**15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

---

**Inventaire TSCA des États-Unis**

Tous les composants de ce produit sont conformes aux/exemptés des exigences de l'inventaire des substances chimiques américain, Toxic Substance Control Act (TSCA).

**Inventaire LIS du Canada**

L'inscription de tous les ingrédients de ce produit sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou sur la Liste extérieure des substances (LES) a été vérifiée.

**Classification SARA Title III Sect. 311/312**

Lésions oculaires graves – Irritation cutanée – Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée)  
– Inflammable

**Classification SARA Title III Sect. 313**

Ce produit ne contient aucun des produits chimiques mentionnés à la section 313 à des concentrations égales ou supérieures aux concentrations minimales.

**Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)**

Aucun

---

**16. AUTRES INFORMATIONS**

---

**Cotes NFPA**

Code NFPA pour la santé – 3  
Inflammabilité selon le code NFPA – 0  
Réactivité selon le code NFPA – 0  
Risques spécifiques selon le code NFPA – Aucun

**Légende**

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
DBO<sub>5</sub> : Demande biochimique en oxygène (5 jours)  
N° CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service  
DCO : Demande chimique en oxygène  
CE50 : Concentration effective à 50 %  
CIRC : Centre international de Recherche sur le Cancer  
CL50 : Concentration létale à 50 %  
DL50 : Dose létale à 50 %  
N/D : Indique qu'aucune information pertinente n'est disponible  
OSHA : Occupational Safety and Health Administration  
PEL : Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)  
RQ : Reportable Quantity (quantité à déclarer)  
STEL : Short-term exposure limit (limite d'exposition de courte durée)  
N/D : Indique qu'aucune information pertinente n'est disponible  
OSHA : Occupational Safety and Health Administration  
PEL : Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)  
RQ : Reportable Quantity (quantité à déclarer)  
STEL : Short-term exposure limit (limite d'exposition de courte durée)  
VLE : Valeur limite d'exposition  
TSCA : Toxic Substance Control Act (Loi réglementant les substances toxiques)



---

**16. AUTRES INFORMATIONS**

---

Date de révision : 22 octobre 2018

Remplace : 8 décembre 2016

Changements apportés : Mises à jour apportées aux rubriques 1, 2, 3, 8, 11, 15 et 16.

**Références et sources des informations**

Cette fiche de données de sécurité est préparée par les spécialistes de la communication des risques d'après les informations fournies par des références internes de l'entreprise.

**Préparée par :** EnviroNet LLC.

HI-EX est une marque déposée d'Angus International.

Les informations et recommandations présentées dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des sources considérées comme exactes. National Foam n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et l'exhaustivité de ces informations. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer l'adéquation du produit à ses fins particulières. Nous n'offrons en particulier AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE NI AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, à l'égard de ces informations, et nous rejetons toute responsabilité liée à l'utilisation de ces dernières. Les utilisateurs devraient veiller à ce que toute utilisation ou élimination du produit soit conforme aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.

---